Zeitschrift: Rapport d'activité / Comité International de la Croix-Rouge

Herausgeber: Comité International de la Croix-Rouge

Band: - (1965)

Rubrik: Proche et Moyen-Orient

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 11.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

2. PROCHE ET MOYEN-ORIENT

Yémen

La situation au Yémen, où, jusqu'au début de l'automne, les hostilités se sont poursuivies dans différentes régions, a obligé le CICR à maintenir et même développer encore son activité humanitaire en faveur des victimes du conflit. Cette activité s'est exercée aussi bien dans le territoire de la République arabe du Yémen que dans les zones tenues par les troupes royalistes.

Assistance aux prisonniers. — Dans les deux camps, les délégués du CICR ont continué leur œuvre d'assistance aux prisonniers de guerre et autres personnes détenues en raison des événements. Du côté royaliste, ils ont accompli de longues expéditions pour se rendre auprès de captifs détenus dans des régions d'accès souvent malaisé. Ceux-ci se trouvaient parfois dans les massifs montagneux de l'intérieur et, avec l'accord des belligérants, les délégués ont fréquemment franchi les lignes du front pour gagner ces hautes terres. Aux prisonniers, ils ont apporté des secours matériels, ainsi que de la correspondance familiale, et les médecins du CICR les ont soignés et leur ont remis des médicaments.

Dans les prisons républicaines également, les délégués ont visité des personnalités royalistes incarcérées ou internées. Ce fut notamment le cas à Taizz et à Sanaa.

Les accords négociés à Djeddad à la fin de l'été, qui aboutirent à la conclusion d'un cessez-le-feu, ne mirent pas un terme immédiat à l'activité du CICR en faveur des prisonniers. Au contraire, ses délégués sont intervenus de façon répétée pour faire libérer et organiser l'échange, puis le rapatriement de prisonniers militaires et détenus politiques, conformément aux décisions prises à Djeddah. Relevons à cet égard que les deux premières rencontres entre les représentants de l'armée égyptienne et ceux des forces royalistes eurent lieu à Uqd, dans l'enceinte de l'hôpital du CICR et sous l'égide de celui-ci, afin de mettre au point les modalités des échanges de prisonniers.

Activité médicale. — La tâche la plus lourde dont le CICR a continué de s'acquitter au Yémen a été d'ordre médical. En effet,

les péripéties du conflit et le nombre des victimes l'ont obligé à maintenir en activité l'hôpital de campagne qu'il avait installé dès novembre 1963 à Uqd, près de la frontière septentrionale du pays. Le nombre de patients n'a guère diminué pendant la première moitié de l'année. Il y eut, au contraire, des périodes critiques, durant lesquelles l'afflux des blessés et malades fut tel que les médecins et leurs collaborateurs avaient peine à y faire face.

La cessation des combats, consécutive à l'entrée en vigueur des accords de Djeddah, enlevait sa raison d'être à l'hôpital de campagne, créé à l'intention des victimes des hostilités. En conséquence, après deux ans d'activité, l'hôpital ferma ses portes en novembre 1965. Cependant, jusqu'à la fin de l'année, le CICR maintint une activité médicale restreinte, au moyen d'un clinodispensaire, qui donna, en moyenne, une centaine de consultations par jour.

Tant que l'hôpital demeura en fonction, des équipes médicales ont continué, à partir d'Uqd, de se rendre à l'intérieur du Yémen pour y donner les premiers soins aux combattants et aux civils éprouvés par les hostilités. Dans ces régions reculées et d'accès difficile, les médecins et infirmiers du CICR ont donné, pendant deux ans, plus de 12.000 consultations.

A Uqd même, de novembre 1963 à la fermeture de l'hôpital, l'activité médicale fut d'une remarquable intensité comme le montrent les chiffres suivants:

1.700 personnes hospitalisées2.088 opérations chirurgicales,60.500 consultations à la polyclinique.

Huit équipes médicales, de 20 à 25 personnes (médecins, infirmiers, infirmières, techniciens et auxiliaires pour la plupart de nationalité suisse, mais également britannique, française et allemande) se sont succédé à Uqd pendant ces deux années. Au total, 186 personnes ont participé à l'action médicale du CICR au Yémen où elles ont eu à lutter non seulement contre les souffrances provoquées par la guerre, mais contre des conditons climatiques extrêmement difficiles, avec des tempêtes de sable et des chaleurs atteignant parfois 50 degrés. Quant aux blessés et malades, ils étaient venus à Uqd après de longues journées d'une marche

souvent extrêmement pénible pour se faire soigner dans cet hôpital qui représentait pour eux l'unique chance de guérison.

Le CICR a également exercé son activité médicale dans le territoire de la République arabe du Yémen, où cependant existaient quelques bons hôpitaux capables de soigner blessés et malades et où, par conséquent, les besoins étaient moindres que dans les zones royalistes. Dès le mois de février, une équipe, composée d'un médecin et d'un infirmier, s'est installée dans un village de la région de Sanaa, où des centaines de personnes vinrent se faire soigner. Par la suite, cette équipe a poursuivi son activité dans d'autres localités, selon un plan de travail établi conjointement par le ministre de la Santé de la République et la délégation du CICR à Sanaa. Une seconde équipe médicale a été affectée à Sanaa, au printemps, équipe qui s'est ensuite rendue dans le sud du Yémen, à Qataba, afin d'y soigner les réfugiés du Radfan (Fédération de l'Arabie du Sud) séjournant en territoire républicain. Jusqu'au début de juillet, ces équipes ont donné des soins à un nombre de personnes évalué à 2000.

Les équipes médicales ont travaillé dans diverses autres localités de la République du Yémen, notamment à Dhamar, petite ville située sur un haut plateau à mi-chemin entre Sanaa et Taiz, où l'hôpital local était dépourvu de médecin depuis plusieurs mois. Le médecin du CICR et ses deux assistants y ont traité, outre les malades hospitalisés, des centaines de patients venus à leur service de polyclinique. Ils ont ensuite exercé une activité semblable à Manakha, entre Sanaa et Hodeidah où, en outre, ils ont organisé une campagne de vaccination antivariolique dans les écoles de la ville et dans les villages environnants.

Ayant constaté qu'une pénurie de médicaments régnait à Sanaa et dans d'autres localités de la République, le CICR s'est efforcé d'y remédier dans une certaine mesure. Il a remis, à l'intention des hôpitaux et d'un orphelinat, des médicaments, offerts notamment par les Croix-Rouges suédoise et suisse.

Toujours dans le domaine médical, le CICR a poursuivi son action en faveur des invalides de guerre dans la République, action menée en étroite collaboration avec le Croissant-Rouge de la République Arabe Unie. En janvier, un groupe d'amputés rentrait à Sanaa, après avoir séjourné à l'hôpital orthopédique du Caire

pour s'y faire appareiller, et un autre groupe repartait pour la capitale égyptienne, suivi, en mars, par un troisième contingent, puis, en mai, par un quatrième.

Grâce en grande partie aux subsides versés par le CICR, ces invalides ont pu suivre les traitements et recevoir les prothèses que nécessitait leur état. La délégation du CICR à Sanaa a aussi distribué aux amputés, à titre de secours provisoire, des béquilles et pilons.

Secours alimentaires et vestimentaires. — La délégation du CICR dans la République arabe du Yémen a continué, en 1965, ses distributions régulières de secours alimentaires. Les principaux bénéficiaires ont été, comme l'année précédente, des enfants de Sanaa victimes des événements, qui, au nombre de 800 à 1000, ont reçu chaque matin du lait sucré et vitaminé. Le lait en poudre utilisé provenait des surplus de la Confédération suisse. Les quantités distribuées atteignirent jusqu'à deux tonnes par mois. De plus, les enfants reçurent fréquemment du fromage et des fortifiants.

En outre, les délégués ont procédé à des distributions dans divers établissements de la capitale et d'autres localités, notamment l'hôpital républicain, l'hôpital orthopédique, l'école des filles, l'école d'infirmières et de laborantines, l'école des orphelins, le dispensaire de l'OMS, le dispensaire de Souk Bagharr, l'hôpital et dispensaire de Hodeidah, la prison d'El Kalaa, l'Association des femmes yéménites. Les secours distribués comprenaient du lait complet et du fromage, parfois du thon et des sardines, ainsi que, dans certains cas, du savon et des cigarettes.

En mai, le CICR a fait parvenir aux réfugiés du Radfan séjournant dans le sud du Yémen cinq tonnes de lait, deux tonnes de fromage et une tonne de savon. Cette action de secours, dont ont bénéficié quelques milliers de personnes, a été organisée par l'équipe médicale du CICR travaillant en faveur de ces réfugiés.

Au début de l'année, la délégation du CICR a pris livraison de vingt tonnes de vêtements et d'un millier de draps, ainsi que des médicaments offerts par la Croix-Rouge suédoise à la population yéménite victime des événements. Il s'y ajoutait six machines à coudre. Les délégués ont distribué onze tonnes à Sanaa et ont réparti les neuf autres entre Taizz et Hodeidah. Ils ont aussi remis quatre tonnes de vêtements offerts par la Croix-Rouge suisse, ainsi qu'un lot de babouches. Le gouvernement républicain a exprimé sa vive reconnaissance aux donateurs.

Le total des secours distribués en 1965 dans la République arabe du Yémen atteint 427.000. fr.s. Quant aux sommes dépensées par le CICR dans les zones royalistes et qui comprennent les frais d'exploitation de l'hôpital d'Uqd aussi bien que des secours matériels, elles se sont montées à 1.350.000. fr.s.

Fédération de l'Arabie du Sud

M. André Rochat, chef de la mission du CICR au Yémen, s'est rendu en février à Aden, où il a pris contact avec le gouverneur de la Fédération de l'Arabie du Sud et, parmi d'autres personnalités, avec le ministre des Affaires étrangères, le cheikh Mohamed Farid Aulagi, ainsi qu'avec les autorités britanniques locales. Le délégué s'est aussi rendu dans le territoire du Radfan, au nord d'Aden, où des troubles s'étaient produits quelques mois auparavant.

Le représentant du CICR a également visité les établissements hospitaliers d'Aden et des polycliniques en divers endroits de la Fédération.

Bahrein

En avril, le chef de la mission du CICR au Yémen, M. Rochat, a visité la principauté de Bahrein, dans le golfe Persique, où il a été reçu par le souverain, S.A. le cheikh Khalifah bin Salman al Khalifah. Celui-ci a exprimé son intérêt pour l'action du CICR dans les pays arabes et a décidé de l'encourager par une contribution financière. Sur l'invitation du prince, M. Rochat a visité les hôpitaux du gouvernement, ainsi que la prison, où étaient en traitement des personnes blessées lors de récentes émeutes.

Etats du golfe Persique

Le représentant du CICR se rendit ensuite dans certains Etats du golfe Persique, notamment à Dubai, Abu Dhabi et Qatar. Il fut reçu par le souverain de chacune de ces principautés, qui acceptèrent de faire au CICR de substantielles contributions financières pour soutenir son activité humanitaire au Yémen.

Kuwait

Le chef de mission fit aussi un séjour à Kuwait, Etat qui a également soutenu de façon généreuse l'action du CICR au Yémen. Il y a rencontré le prince héritier, ainsi que les ministres des Affaires étrangères, de la Santé et de l'Information.

Iran

Le délégué du CICR termina sa tournée par une visite à Téhéran où il obtint une audience de S.M. le shah d'Iran. Il rencontra également le ministre de la Santé et les dirigeants de la Société du Lion-et-Soleil-Rouge de l'Iran.

Chypre

Grâce aux contributions offertes par vingt-et-une Sociétés nationales de la Croix-Rouge, ainsi que par le gouvernement des Etats-Unis, la délégation du CICR à Chypre a poursuivi ses distributions de secours aux victimes des événements, les aidant ainsi à passer l'hiver. Les principaux bénéficiaires en furent des enfants réfugiés et nécessiteux appartenant à la communauté cypriote turque, au nombre de 8873.

Les délégués ont utilisé la majeure partie des fonds à leur disposition à l'achat sur place de vêtements et de chaussures. Ils ont ainsi donné du travail à des commerçants et artisans locaux que les événements avaient réduits à un chômage total ou partiel. Outre les enfants, les bénéficiaires de distributions furent des vieillards des deux communautés, hébergés dans des homes à Nicosie, Larnaca, Limassol et Famagouste, ainsi qu'une soixantaine de familles cypriotes grecques nécessiteuses dont le chef ou le soutien avait disparu lors des événements.

A des personnes déplacées et sans abri, le CICR a remis 1100 matelas et 400 tentes offerts par les Etats-Unis et la Grande-

Bretagne. Parmi les autres dons transmis par la délégation, signalons encore une « couveuse », offerte par la Croix-Rouge canadienne à l'hôpital turc de Nicosie.

Le total des contributions financières confiées au CICR à l'intention des victimes des troubles s'est élevé à plus de 212.000 fr.s., total auquel il y a lieu d'ajouter certains dons en nature de provenance diverse.

Cependant, le retour de la belle saison n'a pas mis un terme à la mission du CICR. En effet, la tension persistante dans l'île continuait à empêcher certaines sections de la population de circuler librement. Ainsi, très fréquemment, le délégué du CICR a dû intervenir en faveur de personnes séparées de leur famille et faciliter leurs déplacements.

Le 17 juin, le délégué s'est rendu, en compagnie du général Thimayya, commandant des troupes de l'ONU à Chypre, à Kokkina, où, précédemment, la situation avait été particulièrement tendue et fertile en incidents. Il a constaté que les conditions s'y étaient sensiblement améliorées à la suite de la décision du président Makarios de ne plus considérer cette localité comme zone interdite et d'autoriser le libre envoi de vivres, vêtements et médicaments. Il lui est apparu, de même, que de nombreuses maisons détruites avaient déjà été reconstruites et que, grâce aux tentes fournies à l'approche de l'hiver par les gouvernements américain et britannique, plus aucun réfugié n'était sans abri.

La délégation du CICR à Chypre eut également à négocier avec le gouvernement cypriote le dédouanement de deux navires chargés de secours offerts par le Croissant-Rouge turc à la communauté cypriote d'origine turque.

Ils obtinrent de faire débarquer une partie de la cargaison des bateaux turcs.

Les représentants du CICR se virent aussi confier une série de cas particuliers qu'ils se sont efforcés de résoudre en remplissant leurs fonctions d'intermédiaires neutres. Ils ont ainsi accompli de fréquentes démarches en faveur de Cypriotes grecs ou Cypriotes turcs, désireux d'émigrer, ou d'enfants que les événements avaient séparés de leurs parents. Pour ne citer qu'un exemple, ce fut ainsi que le chef de la délégation du CICR, à la fin de l'été, eut à rechercher deux jeunes Cypriotes grecs, de 13 et 15 ans, qui avaient

disparu. Il apprit qu'ils se trouvaient auprès de la communauté turque, et les dirigeants de celle-ci acceptèrent bientôt de les libérer et de les confier au CICR. La libération eut effectivement lieu peu après, en présence d'un officier de police de l'ONU. Le délégué conduisit alors les deux jeunes gens en secteur grec où leurs parents les attendaient.

En automne, la situation dans l'île ne nécessitant plus la présence permanente du CICR, celui-ci décida de retirer sa délégation à la fin de novembre.

En 1965, la délégation eut à sa tête successivement M. Jacques Ruff et M. Max Stalder. Depuis lors, les interventions encore nécessaires à Chypre se font directement du siège du CICR à Genève.

3. AFRIQUE

Congo

L'activité du CICR au Congo a consisté principalement en des visites de prisons où étaient incarcérées des personnes arrêtées pour avoir pris part à la rébellion. Ainsi, son délégué à Léopoldville s'est rendu au début de l'année dans les prisons de Ndolo, Makala et Luzumu, près de la capitale, où il a distribué des secours aux détenus, en particulier des couvertures. Par la suite, la délégation du CICR a fait une nouvelle visite à la prison de Ndolo, où, en plus de soldats et de civils ayant participé à la rébellion, se trouvait un groupe d'Angolais. Elle a organisé, en faveur de ces derniers, des distributions hebdomadaires de vivres, en collaboration avec la Croix-Rouge du Congo. Elle est également intervenue auprès des autorités pour améliorer les conditions générales de détention.

En outre, le CICR s'est acquitté de missions analogues à la prison centrale de Stanleyville, où se trouvaient 747 détenus, la plupart politiques, puis à celle de Paulis (133 détenus).

Signalons aussi l'intervention du CICR, faite à la demande de l'Alliance des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge de l'URSS, en faveur d'un correspondant de presse soviétique arrêté par les autorités congolaises à Léopoldville. La délégation